



DOCUMENT D'ACCOMPAGNEMENT A DESTINATION DES ECOLES MATERNELLES



AVANT PROPOS

Depuis son ouverture en 2013, la piscine Montfleury accueille des classes de maternelle dans le cadre scolaire.

Le présent document a pour objectif de répondre de manière pratique aux éventuels questionnements des différents intervenants amenés à interagir lors des séances proposées aux élèves de cycle I.

Il vise à clarifier les enjeux et l'articulation des séances au cours du cycle de natation scolaire d'un point de vue technique et organisationnel jusqu'à la mise en œuvre des choix pédagogiques définis par l'Education Nationale.

Dans une première partie, le « Livret d'Accueil » s'adresse aux instituteurs, aux élèves de maternelle participant pour la première fois à des séances à la piscine ainsi qu'aux parents accompagnateurs. Il a pour vocation de préparer les enfants à la découverte du milieu aquatique en leur présentant les règles essentielles d'hygiène, de sécurité et de fonctionnement de l'établissement.

Le dispositif pédagogique, présenté en deuxième partie, développe l'Aisance Aquatique et sa mise en œuvre afin que chaque enfant puisse développer une relation sereine et confiante avec l'eau. Conforme aux textes préconisés par l'Education nationale, ce dispositif vise à l'acquisition progressive de compétences fondamentales telles que l'entrée et la sortie de l'eau, l'immersion, la flottaison et les premiers déplacements, dans un environnement sécurisé et adapté à l'âge des élèves.

Ainsi, le livret d'accompagnement constitue un outil de référence à destination des enseignants, des familles et des équipes encadrantes, afin d'assurer une approche cohérente, sécurisée et bienveillante des premières expériences aquatiques des enfants.

SOMMAIRE

I Le Livret d'Accueil des écoles maternelles :

- **Objectifs pédagogiques.**
- **Consignes aux parents accompagnateurs.**
- **Consignes organisationnelles à destination des enseignants.**
- **Matériel pédagogique.**
- **L'équipe des maitres-nageurs sauveteurs.**
- **Rappel des taux d'encadrement.**

II Le Dispositif Pédagogique :

- **L'aisance Aquatique**

Préambule

Définition

Objectifs

Mise en œuvre

Aspects sécuritaires

Rôles des différents intervenants

Outils pédagogiques :

Tableau des consignes et évolution

Exemples d'utilisation et d'aménagement des bassins

III Annexes

- **Extraits des programmes et circulaires de l'éducation nationale**
- **Fiche de présence**
- **Fiche de suivi d'évaluation**
- **Fiche de suivi de séance**
- **Fiche pass nautique**

I

**LIVRET D'ACCUEIL DES CLASSES
MATERNELLES
PISCINE MONTFLEURY
CANNES**



L'aisance Aquatique

Une démarche pédagogique...

Il s'agit pour les jeunes enfants de se familiariser, de s'approprier et de conquérir l'espace aquatique en toute sécurité.

L'élève apprivoise ses sensations et ses émotions dans le milieu aquatique sans recherche de performance.

OBJECTIFS PEDAGOGIQUES

L'eau et la sécurité : Découvrir le milieu aquatique sans peur et à son rythme.

La flottaison et la motricité : Bouger, s'immerger, flotter, se déplacer, sauter...

Le sourire et la confiance : Être à l'aise et autonome dans l'eau et évoluer avec plaisir.

A la piscine, comme à l'école, je fais le silence et je me déplace en marchant !!

AVANT D'ARRIVER AU BASSIN :

- Je mets mes chaussures et chaussettes dans le panier à l'entrée.



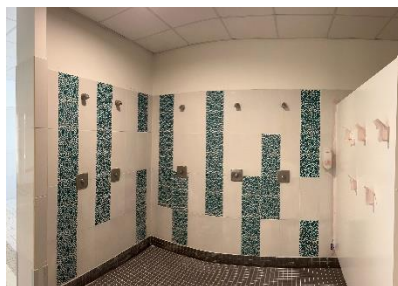
- Je me déshabille et mets mon maillot et mon bonnet (les lunettes sont facultatives).



- Je vais aux toilettes.



- Je prends ma douche.



PENDANT L'ACTIVITE :

- Je reste avec le groupe.
- J'attends l'autorisation d'un adulte pour entrer dans l'eau.
- Je sors de l'eau, sans attendre, dès le signal donné par l'adulte.

Dans l'eau, je fais attention à mes camarades :

- Je ne m'appuie pas sur mes copains.
- Je demande l'autorisation avant de doubler.

CONSIGNES AUX PARENTS ACCOMPAGNATEURS

MERCI POUR VOTRE AIDE !!!!

Les Parents Bénévoles :

- Aident à l'habillage et au déshabillage.
 - N'interviennent pas lors de l'activité, même auprès de leurs propres enfants, sauf sur demande de l'équipe d'encadrement.
 - Ne sont pas autorisés à filmer ou à prendre des photos.
- Une tenue confortable et adaptée (sportive) est recommandée !

Les Parents Agréés :

- Participent à l'activité en assistant l'équipe d'encadrement.
 - Se conforment aux consignes des intervenants (relayent les consignes, placement stratégique pour optimiser la sécurité...)
 - Evitent le contact avec les enfants dans l'eau afin de privilégier l'autonomie (objectif de l'aisance aquatique).
- Une tenue de bain conforme au règlement intérieur de la piscine est demandée !



CONSIGNES ORGANISATIONNELLES A DESTINATION DES ENSEIGNANTS

- Préparer les enfants et les parents à l'avance.
- Échanger, en amont, avec le chef de bassin et les maîtres-nageurs intervenants.
- Valider les créneaux avec le Conseiller Pédagogique.
- Respecter les créneaux horaires (9h10 ou 9h50).
- Prévenir en cas d'absence :
 - Accueil piscine 04 89 82 22 50
 - Bureau des MNS 04 89 82 22 52
- Préparer la feuille de présence pour le suivi d'évaluation par l'équipe pédagogique.

La piscine Montfleury vous accueille dans ses 3 bassins :

Une pataugeoire de 8m sur 4m d'une profondeur variant de 0,10m à 0,20m.



Un bassin ludique de 10m sur 12,5m d'une profondeur variant d'1m à 1,20m.



Un bassin sportif (5 lignes) de 25m sur 12,5m d'une profondeur variant de 0,80m à 1,80m.



Deux vestiaires collectifs sont mis à disposition des classes.



Des cabines individuelles sont accessibles pour les accompagnants.

Du matériel pédagogique est destiné aux activités des maternelles.

MATERIEL PEDAGOGIQUE

PISCINE MONTFLEURY



Les perches



Les ceintures



Les anneaux lestés



Les frites



Les Gilets de sauvetage



Les brassards



Les cerceaux en demi-lune



Les cerceaux



Les tapis épais



Le ponceau



Le rocher



Le trampoline



Les cages



L'échelle



Les toboggans

L'EQUIPE DES MAITRES NAGEURS, SAUVETEURS



BESSON

Agnès

[Agnes.Besson
@ville-cannes.fr](mailto:Agnes.Besson@ville-cannes.fr)

Chef de Bassin



BAUDOUIN

Caroline

[Caroline.Baudouin
@ville-cannes.fr](mailto:Caroline.Baudouin@ville-cannes.fr)

Maître-Nageur



FUSCO

Mena

[Filomena.Fusco
@ville-cannes.fr](mailto:Filomena.Fusco@ville-cannes.fr)

Maître-Nageur



CEVALTE

Romain

[Romain.Cevalte
@ville-cannes.fr](mailto:Romain.Cevalte@ville-cannes.fr)

Maître-Nageur



LEFEVRE

Romuald

[Romuald.Lefevre
@ville-cannes.fr](mailto:Romuald.Lefevre@ville-cannes.fr)

Maître-Nageur



LEONORI

Arnaud

[Arnaud.Leonori
@ville-cannes.fr](mailto:Arnaud.Leonori@ville-cannes.fr)

BNSSA



COUTURIER

VITETTA Coralie

[Coralie.VITETTA
@ville-cannes.fr](mailto:Coralie.VITETTA@ville-cannes.fr)

BNSSA



ODIENNE Aurélie

[Aurelie.ODIENNE
@ville-cannes.fr](mailto:Aurelie.ODIENNE@ville-cannes.fr)

BNSSA

Rappel des taux d'encadrement

Extrait de la circulaire natation du 28 février 2022

Le taux d'encadrement ne tient pas compte de la présence d'un personnel qualifié et dédié à la surveillance.

Taux d'encadrement par groupe-classe			
	d'élèves d'école maternelle	d'élèves d'école élémentaire	d'élèves d'école maternelle et d'école élémentaire
moins de 20 élèves	2 adultes au moins dont le professeur de la classe	2 adultes au moins dont le professeur de la classe	2 adultes au moins dont le professeur de la classe
de 20 à 30 élèves	3 adultes au moins dont le professeur de la classe	2 adultes au moins dont le professeur de la classe	3 adultes au moins dont le professeur de la classe
plus de 30 élèves	4 adultes au moins dont le professeur de la classe	3 adultes au moins dont le professeur de la classe	4 adultes au moins dont le professeur de la classe

La collaboration enseignant /maître-nageur

L'enseignant est le responsable pédagogique et de la sécurité des activités.

Un projet commun est élaboré par l'enseignant avec le maître-nageur encadrant. Le projet pédagogique se veut conforme aux programmes et prescriptions en vigueur.

Le Conseiller Pédagogique peut-être concerté pour son élaboration et sa mise en œuvre.

II

LE DISPOSITIF PEDAGOGIQUE



Aisance aquatique

Préambule

Historiquement, l'aisance aquatique a été mise en place dans un souci de prévention des noyades de manière à ce que tous les enfants apprennent à nager en sécurité.

Ainsi, elle s'inscrit dans le plan national porté par le ministère en charge des sports pour en constituer un élément de réponse.

Devenu prioritaire dans l'enseignement de l'EPS, l'école apporte désormais sa contribution à l'aisance aquatique comme le précise La circulaire de l'Éducation Nationale du 28-2-2022 (voir annexes).

Elle s'adresse plus particulièrement aux enfants de moins de 7 ans (maternelles et CP) et aux non nageurs, dans la perspective de l'acquisition du « savoir-nager en sécurité ».

L'Éducation Nationale et le Ministère des sports ont validé ce programme dans le parcours scolaire de l'enfant en y incluant une volonté de généraliser la formation des différents intervenants au sein de ce dispositif.

Dans cette optique, l'équipe des éducateurs sportifs des piscines de la Ville de Cannes met désormais l'Aisance Aquatique en place, dans le cadre de son enseignement aux scolaires, en tenant compte des contraintes spécifiques de ses établissements d'accueil.

Ainsi, la piscine Montfleury propose à ses classes de maternelles un enseignement massé à raison de deux séances hebdomadaires, plus propice à l'acquisition des compétences visées par l'Aisance Aquatique.

Le dispositif repose sur l'organisation de temps d'enseignement intensifs regroupés sur une période définie. Cette modalité pédagogique s'inscrit dans les orientations institutionnelles de l'Éducation Nationale en matière d'éducation physique et sportive (BO spécial n°11 du 26 novembre 2015, relatif aux programmes d'enseignement du cycle 1 à 3). Elle vise à optimiser les apprentissages en favorisant la continuité des séances, la régularité des pratiques et la consolidation des acquis. Elle permet également, de limiter les ruptures dans la progression et d'assurer une meilleure efficacité dans l'acquisition des compétences visées par les programmes.

Pour l'heure, les maîtres-nageurs de la piscine Montfleury proposent des séances en Aisance Aquatique aux classes maternelles avec des aménagements et des utilisations évolutives des bassins en tenant compte des spécificités des espaces et des capacités d'encadrement propres à l'établissement. L'objectif étant de garantir un enseignement de qualité dans un environnement sécurisé.

L'aisance aquatique

Plus qu'une démarche pédagogique, un état d'esprit où l'action de l'enfant est placée au centre du dispositif.

Définition :

*« Etat d'une personne, ayant, par l'action, découvert que son **corps est flottant** »*

(et que, par choix, elle peut entrer dans le milieu aquatique proximal de différentes manières, s'y réorganiser, s'y orienter et s'en extraire commodément).

Ainsi, il s'agit pour le pratiquant de :

- Conquérir un espace vide ou disponible à investiguer
- Se construire une représentation de son corps dans l'eau (schéma corporel)

Afin de choisir librement une forme d'action pour :

- Entrer et sortir du milieu aquatique (de différentes manières et sans gêne)
- S'y réorganiser
- S'y orienter,
- S'y déplacer,

Pour découvrir, par l'expérience, que son corps est flottant, l'enfant doit résoudre les problèmes psychologiques et physiques liés à :

- la peur du remplissage,
- La peur de l'engloutissement
- L'équilibre dans l'eau

Objectifs :

Il s'agit d'orienter l'enfant pour qu'il se construise une représentation suffisante d'un espace d'action dans lequel il pourra s'engager et agir librement.

La connaissance des ressources de l'enfant de 4 à 6 ans, des contraintes du milieu, vont permettre à l'enseignant/intervenant d'appréhender les carences d'informations sensitivo-sensorielles qui vont engendrer l'incertitude posturale face au milieu aquatique ainsi que les angoisses associées.

Mise en œuvre :

8 séances sont préconisées en Moyenne et Grande Section sous forme de groupe classe, si possible en enseignement massé.

La pratique devra être réalisée sans engin ni accessoire de flottaison quelconque et en grande profondeur (supérieure à la taille de l'enfant + bras levés).

3 niveaux de compétences (paliers) permettront d'évaluer la progression des enfants (cf. annexes).

Le suivi d'évaluation est effectué tout au long du module d'apprentissage par le MNS d'enseignement (cf. fiche d'évaluation présentée en annexe).

Lors des séances, les consignes sont dispensées ou proposées de manière individualisée en fonction du niveau observé de chaque élève et avec une vigilance toute particulière sur sa capacité de réussite.

On Laissera l'enfant évoluer librement, entrer et sortir de l'eau où il le souhaite (en fonction de son degré de construction/adaptation) seul ou par affinité avec certains de ses camarades ; la **transposition** des « savoir-faire » n'étant pas automatique dans l'intégralité de l'espace aquatique.

Les consignes relevant des comportements et des conduites à tenir dans les vestiaires et aux abords des bassins seront dispensées en amont, en classe, avec l'enseignant avec l'aide du livret d'accueil présenté en 2ème partie.

Aspects sécuritaires :

L'environnement aquatique (l'espace et le sens éventuel de progression) peut être balisé ou adapté pour répondre à des exigences sécuritaires ou spécifiques à l'organisation du/des bassins.

On privilégiera un accès au mur le plus large possible avec éventuellement des zones d'entrée dans l'eau avec pour souci de répartir les enfants de manière uniforme dans l'espace de découverte (pas de concentration d'élèves dans un même espace).

Une attention toute particulière sera portée à la sécurité et la citoyenneté (savoir vivre ensemble et respecter les autres dans un milieu potentiellement hostile)

Rôle des différents intervenants :

Les parents agréés, participent à l'activité sous le contrôle de l'enseignant et des maîtres-nageurs. Ils se conforment aux consignes de sécurité du personnel en charge de la surveillance. Sous la direction de l'équipe d'enseignement, ils peuvent proposer aux enfants des situations d'apprentissage adaptées à leur niveau (des directives leurs seront données en début de chaque séance en fonction des attendus pédagogiques spécifiques). Ils évitent autant que possible de « manipuler » les enfants, sauf indication contraire.

Les parents accompagnateurs, aident lors du transport et dans les vestiaires et accompagnent les enfants aux sanitaires si nécessaire. Ils restent en retrait lors des séances.

Outils pédagogiques :

Propositions/consignes d'évolution

<u>Exemples de consignes/exercices</u>	<u>Objectifs</u>	<u>Freins</u>
- Entrer et sortir de l'eau dans de multiples endroits	S'engager dans un nouveau milieu : y entrer et s'en extraire (en différents endroits)	Méconnaissance de l'environnement (finitude) : Investigation des limites du contenant Séparation de l'espace de vision et de l'espace d'action Besoin d'appuis solides Besoin de transposition
- Mettre les épaules dans l'eau - Augmenter l'amplitude et la typologie des déplacements au bord : allonger les bras... - Faire la toupie	Se déplacer avec le plus grand nombre possible de contacts de différentes parties du corps avec les parois du contenant (bassin)	
- Respirer par la bouche - Ouvrir la bouche sous l'eau - Baisser la tête - Regarder le fond du bassin - Se déplacer exclusivement en immersion - Descendre le long de l'échelle/la perche - Faire l'ascenseur - Aller toucher le fond du bassin en de multiples endroits (avec les pieds, les mains...), avec ou sans appui.	Immersion des voies aériennes	Peur du remplissage par les voies aériennes Peur de l'engloutissement
	Augmentation du temps d'immersion (5 secondes minimum)	
	Découverte du fond du contenant	
	Augmentation du temps d'immersion (10 secondes minimum)	
	Remontée passive, sans impulsion, mouvement ou agitation	Acceptation de l'équilibre aquatique
	S'éloigner du bord et revenir au bord	
- Faire l'étoile de mer (ventrale/dorsale) - Faire le bouchon - Faire la fusée (ventrale/dorsale)	Choisir sa forme pour s'orienter de différentes façons (en boule, sur le ventre, sur le dos...)	
	Se déplacer sur une distance plus importante (10 mètres) avec des solutions spontanées de ventilation	Propulsion inefficace Agitation permanente

Changer régulièrement le sens de rotation des déplacements

Exemples d'utilisation et d'aménagement bassins



1



2



3



4



5



6



7



8



9

III

ANNEXES

- EXTRAITS DES PROGRAMMES ET CIRCULAIRES
DE L'EDUCATION NATIONALE.

- Les programmes d'EPS cycle 1
- L'aisance aquatique et les paliers

- FICHE DE PRESENCE.

- FICHE DE SUIVI D'EVALUATION.

- FICHE DE SUIVI DE SEANCE.

- DIPLOME INDIVIDUEL DE FIN DE CYCLE.

.

PROGRAMMES ET CIRCULAIRES DE L'ÉDUCATION NATIONALE

Les programmes d'EPS CYCLE 1

Pour permettre aux élèves de construire les compétences attendues, en référence aux programmes d'enseignement, il importe, dans la mesure du possible, de prévoir trois à quatre séquences d'apprentissage à l'école primaire (de 10 à 12 séances chacune).

Le parcours de formation de l'élève s'initie dans la perspective d'une aisance aquatique, dès le cycle 1. Il se traduit par des situations de découverte et d'exploration du milieu aquatique. Elles permettent d'agir en confiance et en sécurité ainsi que de découvrir de nouveaux équilibres (entrer et sortir de l'eau, se déplacer, s'immerger, se laisser flotter sans matériel et sans aide).

Le parcours se poursuit au cycle 2 par des temps d'enseignement progressifs et structurés, afin de permettre la validation des attendus de la fin du cycle (notamment « se déplacer dans l'eau sur une quinzaine de mètres sans appui et après un temps d'immersion »).

La fréquence, la durée des séances et le temps d'activité dans l'eau sont des éléments déterminants pour assurer la qualité des apprentissages. Dans le cadre d'une séquence d'enseignement, une séance hebdomadaire est un seuil minimal. Des programmations plus massées (2 à 4 séances par semaine), voire sous forme de stage sur plusieurs jours consécutifs, peuvent être encouragées. Elles peuvent constituer des réponses efficaces dans des contextes particuliers, à des projets ou à des besoins, notamment pour les actions de soutien et de mise à niveau. Chaque séance doit correspondre à une durée optimale de 40 à 45 minutes de pratique effective dans l'eau.

Les professeurs peuvent utilement se reporter aux « Repères pour l'aisance aquatique et paliers d'acquisitions » à l'annexe 3 de la présente note de service.

Aisance aquatique, repère et paliers d'acquisition

Permettre à chacun de pouvoir nager en sécurité, dès le plus jeune âge est une des priorités de l'enseignement d'éducation physique et sportive. Dans cette perspective, l'École apporte une contribution majeure à l'acquisition de l'aisance aquatique. Celle-ci se définit comme une première expérience positive de l'eau qui fonde la capacité à agir de façon adaptée dans une diversité de situations rencontrées en milieu aquatique. Envisagée comme un continuum ouvert d'acquisitions, l'aisance aquatique est particulièrement visée pour les enfants de moins de 7 ans. Son acquisition est plus largement un objet d'enseignement incontournable pour tout élève non-nageur, quel que soit son âge, dans la perspective de l'acquisition du savoir-nager en sécurité.

Repères pour l'aisance aquatique et paliers d'acquisitions permettant de situer l'élève en grande profondeur (au minimum taille de la personne avec le bras levé) et sans matériel de flottaison.

Paliers d'acquisitions de l'aisance aquatique	Objectifs	Observation
		Repères clés pour le professeur ou l'intervenant
Palier 1 : Cette première étape consiste à entrer seul dans l'eau, se déplacer en immersion complète et à sortir seul de l'eau.	S'engager dans le milieu aquatique et découvrir une nouvelle locomotion	1) Entrer seul dans l'eau
		2) Sortir seul de l'eau
	Passer de l'appui à la suspension	3) Se déplacer avec les épaules immergées
	S'immerger	4) Immerger complètement la tête pendant plusieurs secondes
	S'immerger de plus en plus longtemps	
Palier 2 : Cette seconde étape nécessite de sauter ou chuter dans l'eau, à se laisser remonter, à flotter de différentes manières, à regagner le bord et à sortir seul.	Accepter l'action de l'eau sur son corps	5) Toucher le fond avec les pieds (Profondeur taille avec le bras levé)
		Enchaînement 6) Puis se laisser remonter passivement
	Sauter et se rendre indéformable pour « passer à travers » l'eau	A partir d'un saut : 7) Toucher le fond avec les pieds (Profondeur minimum taille avec le bras levé)
		Enchaînement 8) Puis se laisser remonter passivement
Palier 3 : Cette dernière étape consiste à entrer dans l'eau par la tête, remonter à la surface, à parcourir 10 m en position ventrale tête immergée, à flotter sur le dos avec le bras en surface, à regagner le bord et à sortir seul.	Accepter le déséquilibre et le changement de direction	9) Basculer dans l'eau depuis le bord et entrer dans l'eau par le haut du dos
		Enchaînement 10) Puis pivoter dans l'eau pour se retrouver dos au mur
		11) S'allonger sur le ventre, bras dans le prolongement du corps tête sous les bras,
	Choisir sa forme pour s'orienter de différentes façons	12) S'allonger sur le dos, bras dans le prolongement du corps, le temps de plusieurs échanges ventilatoires
		13) Entrer dans l'eau par la tête en premier et glisser plusieurs mètres sans nager
		14) Parcourir 10 mètres sans prise d'appui solide

FICHE DE PRESENCE

Etablissement : _____
Classe : _____
Jour / Créneau horaire : _____
Professeur(e) des écoles : _____
Educateur / Groupe : _____

	NOM	Prénom											Niveau Final
1													
2													
3													
4													
5													
6													
7													
8													
9													
10													
11													
11													
13													
14													
15													
16													
17													
18													
19													
20													
21													
22													
23													
24													
25													
26													
27													
28													
29													
30													
31													

[illegible]

FICHE DE SUIVI SÉANCES						
 	N° SÉANCE	PARCOURS AMÉNAGEMENT BASSINS	OBJECTIFS	CONSIGNES A RELAYER	OBSERVATIONS RETOUR SÉANCES	TRAVAIL PROCHAINE SÉANCE



Saut



5 s
sustentation



passage sous 1 ligne



 5s
équilibre dorsal



nager 20 mètres

Date : Ecole : Classe :

[illegible]

Signature et tampon du directeur (trice) de l'école :